



## **DOCUMENT D'ÉVALUATION**

### **ÉVALUATION À MI-MANDAT STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET LA PRÉVENTION DU CRIME PHASE II**

**Sommaire,  
Recommandations et réponse de la direction**

**Janvier 2001**

**Division de l'évaluation  
Section de l'intégration et de la coordination de la politique**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1.1 Aperçu de la Stratégie nationale.....	1
<b>2. BUTS DE L'ÉVALUATION ET QUESTIONS À TRAITER .....</b>	<b>3</b>
2.1 Méthode.....	3
<b>3. CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION .....</b>	<b>4</b>
3.1 Succès clés.....	4
3.2 Leçons apprises .....	5
<b>4. RECOMMANDATIONS ET RÉPONSE DE LA DIRECTION.....</b>	<b>7</b>
4.1 Examen organisationnel .....	7
4.2 Mesure du rendement .....	8
4.3 Gestion de l'information .....	8
4.4 Partenariats organisationnels.....	9
4.5 Information et éducation auprès du public.....	10
4.6 Durabilité du projet .....	11
4.7 Approche communautaire .....	12



## **1. Introduction**

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, phase II, est une initiative interministérielle fédérale qui a été lancée le 2 juin 1998 et qui est menée par le ministère de la Justice et le portefeuille du Solliciteur général. La Stratégie nationale est fondée sur l'idée que pour être efficace, la lutte contre la criminalité et la victimisation doit trouver des solutions au sein même des collectivités et faire appel à de vastes partenariats. Les deux partenaires fédéraux reconnaissent qu'il y a des limites à ce que peut accomplir le système de justice pénale pour prévenir la criminalité et qu'à l'intervention de la police, des tribunaux et du système correctionnel doit s'ajouter la méthode de prévention du crime par le développement social, qui s'attaque aux causes profondes de la criminalité et de la victimisation.

Dans le but de respecter les exigences de l'organisme central, c'est-à-dire de rédiger un rapport sur les progrès de la Stratégie nationale d'ici le 31 mars 2001, une évaluation de mi-mandat a été effectuée. Au cours de l'évaluation, on a mis l'accent sur les questions relatives à la conception et à la mise en œuvre afin de voir à ce que la structure organisationnelle en place facilite l'atteinte du but et des objectifs de la Stratégie. Le rapport donne un sommaire des conclusions de l'évaluation, des recommandations et de la réponse de la direction, préparée par le Centre national de prévention du crime (CNPC).

### **1.1 Aperçu de la Stratégie nationale**

La Stratégie nationale a essentiellement pour but de rendre les collectivités plus sûres en donnant aux Canadiens les connaissances, les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour présenter des initiatives de prévention du crime dans leur milieu respectif. Le but et les objectifs de la Stratégie nationale sont les suivants :

- favoriser la concertation des partenaires clés gouvernementaux et non gouvernementaux pour réduire la criminalité et la victimisation;

- aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des solutions communautaires aux problèmes de criminalité et de victimisation, en particulier ceux qui touchent les enfants, les jeunes, les femmes et les Autochtones;
- augmenter la prise de conscience et le soutien du public relativement aux démarches efficaces de prévention du crime.

La Stratégie comprend trois volets. Le premier, le CNPC, fait partie du Secteur des politiques du ministère de la Justice et est chargé d'assurer l'administration générale de la Stratégie nationale et de définir les politiques en matière de prévention de la criminalité pour le gouvernement fédéral.

Le deuxième volet de la Stratégie nationale, l'Initiative pour des collectivités plus sûres, comporte quatre programmes de financement. Le premier, le Programme de mobilisation des collectivités, appuie les efforts des collectivités visant à favoriser les partenariats communautaires contre le crime et la victimisation, à augmenter la prise de conscience et le soutien du public relativement à la prévention du crime et à renforcer la capacité des collectivités à contrer la criminalité et la victimisation, et ce, par la résolution de problèmes et une perspective multisectorielle fortement axée sur la collectivité. Dans l'ensemble, l'objectif du second programme, le Fonds d'investissement dans la prévention du crime, est de cerner, de mettre en œuvre et d'évaluer des initiatives de prévention du crime axées sur la collectivité et de nouvelles tendances sociales, et ce, en reconnaissant les facteurs de risque criminel. Ce programme est axé sur des collectivités ayant des besoins considérables et des ressources restreintes et cerne les lacunes importantes en matière de connaissances sur la prévention du crime. Le troisième est le Programme de partenariat en prévention du crime, lequel a été mis sur pied pour encourager les organismes non gouvernementaux à concevoir des outils, de l'information et des ressources afin de favoriser l'intervention des collectivités à toutes les étapes de la prévention du crime. Finalement, l'Alliance des entreprises pour la prévention du crime favorise la participation du secteur privé à la prévention du crime dans les collectivités en élargissant davantage les initiatives organisationnelles en place et en recrutant de nouveaux partenaires pour la prévention du crime.

Le troisième volet de la Stratégie nationale est le Programme d'information et d'éducation du public. Ce programme a pour but d'informer davantage les gens au sujet de la criminalité et de la victimisation afin qu'ils puissent mieux y faire face. Aussi, le programme appuie des activités visant à encourager les Canadiens à prendre des mesures concrètes afin de se donner un environnement plus sûr. Une fois que la Stratégie nationale sera bien en place, ce programme permettra également de communiquer les « leçons apprises » dans diverses collectivités.

## **2. Buts de l'évaluation et questions à traiter**

Le but de l'évaluation à mi-mandat est d'analyser la structure et le fonctionnement de la Stratégie nationale, phase II, dans son ensemble, et de fournir des commentaires à cet égard. Les objectifs de l'évaluation à mi-mandat sont :

- de porter un jugement sur la pertinence de la création du programme pour appuyer l'atteinte du but et des objectifs de la Stratégie nationale;
- d'évaluer l'efficacité de la structure et de la méthode de gestion et de juger si les ressources en place sont suffisantes pour appuyer les activités du CNPC dans des domaines clés tels que l'approche communautaire, l'élaboration de politiques relatives à la prévention du crime, la création d'outils et de ressources, la recherche et l'évaluation ainsi que l'information et l'éducation du public.
- d'examiner les mécanismes de coordination et d'intégration qui ont été mis en place pour créer des liens entre les organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes à but non lucratif et du secteur privé afin de mettre en valeur, d'exposer en détail, de concrétiser, d'évaluer et de diffuser les résultats des projets financés par l'un des quatre programmes de financement;
- de juger la capacité de la stratégie de mesure du rendement et des méthodes de collecte des données à appuyer le contrôle et la gestion continue de la Stratégie nationale.

Au total, 26 questions ont été traitées lors de l'évaluation de mi-mandat. Elles ont été regroupées en quatre catégories : plan d'exécution du programme; clarté et pertinence des rôles et des partenariats organisationnels; mesure du rendement; suffisance des ressources. L'évaluation n'a pas porté sur les résultats, car il est encore trop tôt pour évaluer les répercussions de la Stratégie nationale.

### **2.1 Méthode**

La méthode employée pour l'évaluation de mi-mandat de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, phase II, consiste en l'examen de documents, de données sur la mesure du rendement et de 88 entrevues avec des répondants clés.

### 3. Conclusions de l'évaluation

Un résumé des principales conclusions de l'évaluation de mi-mandat suit :

#### 3.1 Succès clés

- Un appui général s'est manifesté chez les intervenants clés et le public canadien en ce qui a trait à la prévention du crime par l'approche communautaire, préconisée par la Stratégie nationale. On considère que la création de partenariats locaux, provinciaux et nationaux est essentielle pour assurer la communication de renseignements et d'expériences.
- La souplesse des programmes et les activités régionales et communautaires du Centre contribuent de façon importante à sa capacité de cerner les besoins des diverses collectivités et d'y répondre. De plus, on estime qu'un personnel compétent est essentiel à l'atteinte des du but et des objets à court et à long terme de la Stratégie.
- En versant des subventions et des contributions, le gouvernement fédéral démontre qu'il appuie la prévention du crime et reconnaît le rôle important que jouent les collectivités pour cerner leurs propres besoins et intérêts, et y répondre. Les subventions et les contributions sont perçues comme des moyens efficaces d'appuyer la mobilisation des efforts et d'encourager les collectivités à adopter des stratégies en partenariat traitant les causes profondes de la criminalité et de la victimisation.
- On croit que l'éducation et la sensibilisation accrue de public, la souplesse des programmes de financement de même que le rôle joué par les Comités de gestion mixtes<sup>1</sup> ont fait en sorte que le financement a été accordé comme il se doit aux projets des quatre groupes prioritaires et aux projets touchant les facteurs de risque liés à la complicité. La qualité des propositions s'est par conséquent améliorée dans l'ensemble depuis le lancement de la Stratégie nationale.
- Le CNPC a invité de nombreux intervenants à participer à presque tous les aspects de la Stratégie nationale, qu'il s'agisse de la prestation de conseils en matière de politiques aux deux ministres fédéraux, ou de l'examen et de la recommandation de projets ayant fait l'objet d'une demande de financement. Les gens interrogés dans le cadre de la présente évaluation

---

<sup>1</sup> Des CGM ont été mis sur pied dans chacune des 13 administrations provinciales et territoriales. Leurs membres proviennent des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des collectivités. Les CGM cogèrent le Programme de mobilisation des collectivités (PMC) de leur territoire ou province avec leur consultant régional en matière de liaison. De plus, les CGM décèlent les besoins et les lacunes locales en matière de prévention du crime, examinent les demandes de financement du PMC et formulent des recommandations à leur égard, et suivent d'une façon ou d'une autre le progrès des projets financés.



voyaient d'un bon oeil la participation d'intervenants à la Stratégie nationale et croyaient qu'elle faciliterait probablement l'atteinte du but et des objectifs de la Stratégie nationale.

- Les réalisations sont nombreuses depuis la création de la Stratégie il y a deux ans et demi. L'élaboration, la négociation et l'approbation des protocoles provinciaux et territoriaux, la création et la mise en œuvre de quatre programmes de financement, l'établissement de partenariats coordonnés aux niveaux provincial, territorial et fédéral ainsi que l'élaboration de politiques et de systèmes opérationnels clés ne sont que quelques exemples de l'excellent travail accompli par le Centre à ce jour.
- Malgré toutes ces réalisations, beaucoup reste à faire. Il semble que le CNPC ait mis sur pied, en grande partie grâce à la coordination de la Direction de la planification, de l'information, de la coordination, de la recherche et de l'évaluation (PICRE), un procédé permettant de déceler la provenance des problèmes et des préoccupations, de déterminer où les besoins se font sentir et de cerner la façon dont ces questions seront traitées. Bien que les renseignements ci-dessous mettent en évidence les secteurs présentant des lacunes, il importe de préciser que plusieurs d'entre elles ont déjà été relevées par le Centre et devraient être traitées prochainement.

### **3.2 Leçons apprises**

Voici les leçons apprises essentielles.

- La Stratégie nationale semble donner de bons résultats. Il est toutefois difficile pour le Centre de parler de ses succès et des domaines déficients sans l'existence d'une évaluation exhaustive du rendement et de systèmes d'évaluation des projets pour tous les programmes de financement.
- L'évaluation a révélé que le système de gestion de l'information présente des lacunes. Le Système de contrôle des projets (SCP) est un logiciel de suivi des dossiers, et, à ce titre, est contre-indiqué en tant qu'outil de gestion de l'information dans le cadre de l'évaluation du rendement.
- Lors de la conception de la phase II, on croyait que les collectivités étaient prêtes à se mobiliser, qu'il ne leur manquait que les ressources financières. Au cours de deux dernières années, le CNPC est devenu de plus en plus conscient du fait que plusieurs collectivités partout au Canada ont besoin qu'on y investisse non seulement des ressources financières,

mais aussi énormément de temps et de ressources humaines afin qu'elles puissent se mobiliser ou même demander du financement. Ces collectivités sont surtout situées en milieu rural ou dans des régions isolées qui ne disposent pas des infrastructures de base nécessaires pour venir à bout des problèmes liés à la criminalité et à la victimisation. De plus, il faut se surpasser et trouver des façons de travailler avec ces collectivités, de les appuyer et de les renseigner dans d'autres langues que l'anglais et le français.

- L'évaluation a révélé que les subventions et les contributions sont perçues comme un bon moyen de fournir du financement directement aux collectivités, surtout celles disposant déjà des composantes de base nécessaires à la mobilisation communautaire. L'évaluation a toutefois également révélé que certaines collectivités sont grandement dans le besoin et ne bénéficieraient pas des effets à long terme de la prévention du crime par développement social de la Stratégie nationale visés par le financement de projets pour une période limitée. Les subventions et les contributions accordées selon la formule actuelle ne semblent pas bien se prêter à ces collectivités. Il faut donc prendre en considération des moyens pour leur accorder du financement à long terme.
- L'évaluation a mis en évidence le besoin d'améliorer les communications et la coordination au sein du CNPC ainsi qu'entre l'AC du CNPC et les régions. Une telle amélioration serait également souhaitable entre le CNPC et les initiatives pertinentes du ministère de la Justice. Il faut non seulement éviter le chevauchement des subventions, mais surtout prendre avantage au maximum des occasions de collaborer avec d'autres initiatives en matière de politiques. Il est parfois difficile de faire la distinction entre les projets et questions touchant la prévention du crime et ceux de la violence familiale, des victimes, de la justice autochtone et du renouvellement de la justice pour les jeunes. C'est pour cette raison qu'il est essentiel d'entretenir des communications continues efficaces. Le même raisonnement s'applique aussi aux initiatives interministérielles fédérales.
- À ce jour, les investissements concertés dans le domaine des communications, de l'information et de l'éducation auprès du public ont été limités. Au fur et à mesure que la Stratégie nationale progresse, il importe toujours plus de mettre l'accent sur les succès et les leçons découlant des projets financés. Davantage de ressources seront nécessaires pour faire en sorte que les renseignements recueillis en vue d'être diffusés sont exacts et offerts en différents formats efficaces visant plusieurs groupes clés, surtout les médias et les collectivités canadiennes.

#### **4. Recommandations et réponse de la direction**

À ce jour, la Stratégie nationale a réalisé de grandes choses. Pendant le reste de son programme de cinq ans, elle concentrera ses efforts pour améliorer ses activités actuelles, intensifier l'appui nécessaire à la garantie du suivi et de l'évaluation continus de son travail, adapter ses activités aux groupes et collectivités cibles et tirer davantage profit des leçons apprises afin d'assurer sa croissance continue.

##### **4.1 Examen organisationnel**

L'évaluation a mis en évidence un manque de coordination et de communication à l'AC, entre les quatre programmes de financement et entre l'AC du CNPC et les régions. Il est nécessaire d'assurer en temps opportun le transfert régulier de connaissances, de renseignements et d'expériences entre les programmes. L'un des facteurs contribuant probablement au manque de coordination et d'intégration des programmes de financement est la bifurcation organisationnelle des programmes de financement d'avec les structures d'exécution. Un autre facteur de complexité possible est que le programme de financement le plus important, le PMC, est géré au niveau régional alors que les autres programmes le sont au niveau national. Enfin, il existe aussi des différences entre les mandats particuliers des programmes et les groupes clients qu'ils desservent. Outre les programmes, il faut aussi faire en sorte que le personnel du CNPC et les intervenants clés soient au courant des efforts continus en matière d'élaboration de politiques, de recherche et d'évaluation de la PICRE, y participent et profitent de ces renseignements dans le cadre de leurs fonctions au fur et à mesure qu'ils leur sont communiqués.

##### **Il est recommandé que :**

**Le CNPC s'engage immédiatement à procéder à un examen organisationnel interne mettant l'accent sur l'amélioration de la coordination et des communications au sein de l'administration centrale, entre les quatre programmes de subvention et entre l'AC du CNPC et les régions.**

##### **Réponse de la direction :**

Le CNPC procède actuellement à un examen et à une analyse organisationnels de façon indépendante afin de fournir des options concernant son organisation. Les problèmes cernés au cours de l'évaluation de mi-mandat à cet égard sont les éléments clés de l'ensemble du

processus. On prévoit que les activités liées à la mise en œuvre de l'option recommandée débiteront en juin 2001.

## **4.2 Mesure du rendement**

Selon le Secrétariat du Conseil du Trésor, « la communication en temps opportun d'une information exacte sur le rendement est le fondement même de la gestion axée sur les résultats. »<sup>2</sup> La capacité de parler de façon concluante du succès relatif de la Stratégie nationale est, en grande partie, tributaire de l'efficacité des mesures et des systèmes en place en ce qui a trait à la saisie de données et à la rédaction de rapports relatifs à la progression des travaux. Les résultats de l'évaluation de mi-mandat démontrent que la Stratégie nationale et le CNPC avancent bien. L'absence d'un système de mesure du rendement officiel et stratégique rend malheureusement difficile l'illustration de ce progrès. Bien que le CNPC ait fait des progrès considérables dans ce domaine cette année (élaboration d'un outil commun d'évaluation de projets pour le PMC, améliorations au SCP, participation du FIPC à des projets de planification détaillés), il reste beaucoup à faire.

**Il est recommandé que :**

**Le CNPC accorde une grande importance à la mise en œuvre, sans restrictions, d'un système de mesure du rendement qui communiquera les renseignements détaillés nécessaires à la gestion efficace de la Stratégie nationale et à la rédaction de rapports sur les résultats obtenus.**

**Réponse de la direction :**

Le CNPC s'est engagé à faire état des progrès et du succès connus à ce jour par la Stratégie nationale. Par conséquent, il mettra au point son système de mesure de rendement et renforcera sa capacité de communiquer les succès et les défis liées à la création des collectivités plus sûres.

## **4.3 Gestion de l'information**

Afin de mettre en œuvre un système de mesure du rendement exhaustif, il est nécessaire d'améliorer le système de gestion de l'information. Les données saisies par le SCP donnent des renseignements descriptifs de base sur : les auteurs de la demande, leurs partenaires et les projets

---

<sup>2</sup> Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada, Ottawa: 2000.

pour lesquels le financement est demandé; le(s) groupe(s) prioritaire(s) et les facteurs de risque relatifs à la criminalité et à la victimisation ciblés par l'intervention proposée. Ce système a été adapté d'un système conçu antérieurement par la Direction générale des programmes du ministère de la Justice. Il permet au CNPC d'assurer le suivi de tous les projets présentés et de rédiger des rapports trimestriels sur l'analyse des tendances reposant surtout sur la demande en matière de programmes. Une formation spéciale est nécessaire pour comprendre le logiciel, et l'extraction et la manipulation de données sont difficiles pour quiconque n'est pas hautement qualifié. Le logiciel présente des lacunes en ce qui a trait au suivi du rendement des programmes. Le ministère de la Justice ayant la responsabilité de la programmation, il y a un besoin accru d'avoir un logiciel de gestion de l'information capable de lier les divers programmes de financement du ministère de la Justice et permettre la communication de renseignements entre eux.

**Il est recommandé que :**

**Le CNPC poursuive, avec les représentants d'autres initiatives de financement du ministère de la Justice, les travaux visant la conception de systèmes de gestion de l'information qui amélioreront l'accès aux données et appuieront le système d'évaluation du rendement.**

**Réponse de la direction :**

Le CNPC est prêt à continuer de travailler en collaboration étroite avec les représentants des initiatives de financement du ministère de la Justice en vue de mettre en œuvre un Système de contrôle des projets ministériels sur le paiement de transfert (subventions et contributions) efficace et efficient. Le nouveau système, qui sera mis en œuvre au cours de 2001-02, assurera un meilleur suivi automatisé des projets et bénéficiaires du financement et permettra de présenter des rapports améliorés et intégrés des résultats.

#### **4.4 Partenariats organisationnels**

Une autre façon clé d'améliorer les communications et la coordination consiste à clarifier les responsabilités et les rôles respectifs de la gamme de particuliers et de groupes participant à la Stratégie nationale et à se servir plus stratégiquement des partenariats organisationnels en place ou en voie de l'être. Les améliorations récemment apportées au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial et au Sous-groupe du Groupe de travail interministériel sont des exemples du genre d'intégration stratégique améliorée des partenaires gouvernementaux fédéraux et

provinciaux qui pourraient aider la Stratégie à atteindre son but et ses objectifs. Il faut cependant toujours perfectionner la coordination et les communications dans des domaines comme les mesures intraministérielles. Des moyens plus officiels et stratégiques sont nécessaires pour assurer la communication bidirectionnelle des renseignements entre le CNPC et les initiatives pertinentes du ministère de la Justice, et ce, afin d'éviter le chevauchement et de profiter au maximum des occasions de collaborer en matière d'élaboration de politiques. Les mêmes observations peuvent s'appliquer aux initiatives interministérielles fédérales.

**Il est recommandé que :**

**Le CNPC continue de renforcer les relations de travail entre le Centre, les initiatives pertinentes du ministère de la Justice et les autres ministères fédéraux.**

**Réponse de la direction :**

Le CNPC a résolu de renforcer sa capacité de créer des liens et des partenariats avec le ministère de la Justice et d'autres ministères fédéraux. Par l'intermédiaire d'une série de mesures, notamment l'examen de l'organisation et la participation des régions à l'élaboration de politique, le CNPC prendra en considération et adoptera des améliorations qui favoriseront la cohérence relativement à la politique, à la recherche et aux programmes.

#### **4.5 Information et éducation auprès du public**

Le Programme d'information et d'éducation auprès du public de la Stratégie nationale joue également un rôle essentiel dans la poursuite et l'atteinte du but et des objectifs de la Stratégie. Son rôle principal est de donner aux Canadiennes et aux Canadiens les connaissances, les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour promouvoir et mettre en œuvre une prévention efficace du crime dans leur collectivité. Les résultats de l'évaluation de mi-mandat indiquent que le Programme dépend largement des renseignements, des ressources et des leçons d'autres constituants au sein du Centre national de prévention du crime pour diffuser les renseignements utiles et éduquer la population canadienne. À ce jour, peu de ressources humaines et financières ont été offertes à cette activité. Au fur et à mesure que des renseignements seront offerts par les autres programmes de la Stratégie, davantage de fonds devront être investis pour voir à ce que les systèmes d'appui pertinents sont en place pour avoir accès aux renseignements nécessaires, les évaluer et les diffuser afin de cultiver et de maintenir une sensibilisation accrue du public à la Stratégie et à la nature et aux incidences de ses diverses activités. Lorsque c'est possible, le CNPC devrait également saisir l'occasion de s'informer sur les mesures de prévention du crime en place à l'extérieur du cadre de la Stratégie nationale.

**Il est recommandé que :**

**Le CNPC mette davantage l'accent sur cette initiative et sur la communication de connaissances et de renseignements avec les Canadiennes et les Canadiens concernant la prévention du crime, les interventions efficaces et les leçons apprises.**

**Réponse de la direction :**

Le CNPC reconnaît l'importance de communiquer les expériences et les connaissances acquises à ce jour pour mieux préparer les collectivités à répondre à leurs besoins en matière de prévention du crime. Le CNPC a pris des mesures pour atteindre ces objectifs; par exemple, il a mis sur pied, tout récemment, un processus pour doter des postes d'agent d'information dans ses bureaux régionaux. De façon plus générale, le CNPC maximisera les ressources actuelles afin d'améliorer ses communications et ses activités actuelles d'éducation auprès du public et demandera des ressources additionnelles pour développer pleinement et efficacement sa capacité de produire, de présenter et de diffuser l'information sur la prévention du crime, les interventions et les leçons apprises.

#### **4.6 Durabilité du projet**

Les subventions et les contributions sont des composantes importantes de l'Initiative des collectivités plus sûres. L'évaluation révèle que les subventions et les contributions sont un bon moyen de susciter l'intérêt des gens et d'attirer les investissements en matière de prévention du crime par les activités de développement social. Les subventions et les contributions telles qu'elles sont accordées actuellement ne semblent toutefois pas avoir un impact à long terme quant à la nature des crimes dans les collectivités canadiennes. Pendant l'évaluation, il a souvent été question de la nécessité de pousser la recherche et de traiter les questions relatives à la durabilité du projet. Le CNPC compte d'abord procéder à une analyse documentaire sur la durabilité du projet et à la rédaction d'un document de travail cette année.

**Il est recommandé que :**

**Le CNPC recherche et élabore des stratégies favorisant des mesures durables en matière de prévention du crime par le développement social.**

## **Réponse de la direction :**

Dès le début de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, la question liée à l'établissement de stratégies favorisant des mesures durables en matière de prévention du crime a été cernée comme un des principaux défis que doivent relever le CNPC et ses partenaires. Le CNPC s'est engagé à assurer le succès à long terme de la prévention du crime par le développement social (PCSD). Diverses initiatives, comme l'étude de la durabilité, permettront au CNPC de mieux aider les collectivités et d'élaborer des mesures pour l'avenir.

### **4.7 Approche communautaire**

De nombreuses collectivités ont besoin qu'on y investisse beaucoup de temps et de ressources (financières et humaines) pour amorcer le long processus visant à contrer les causes profondes de la criminalité et de la victimisation. En général, ces collectivités ne disposent pas des infrastructures de base nécessaires à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la gestion efficaces de projets de prévention du crime. L'évaluation a décelé des difficultés associées au renforcement des compétences locales, à la conception et à la diffusion de renseignements et d'outils relatifs à la prévention du crime dans des formats n'utilisant pas la lecture comme unique moyen de communication dans les collectivités ayant des besoins importants<sup>3</sup> et où la langue prépondérante n'est ni l'anglais ni le français. Le renforcement des compétences communautaires et la conception d'outils sont les étapes élémentaires et critiques au lancement du processus de mobilisation communautaire qui serait idéalement assorti d'une formation.

#### **Il est recommandé que :**

**Le CNPC donne la priorité à la contribution de soutien, de renseignements et d'outils pour aider les collectivités ayant des besoins importants à planifier et à mettre en œuvre des mesures efficaces visant à contrer la criminalité et la victimisation.**

## **Réponse de la direction :**

La prestation des programmes offerts par la Stratégie de manière à garantir des résultats et à assurer un accès équitable aux collectivités ayant des besoins importants est un problème et un défi clé pour le CNPC. Au début, le CNPC a répondu à ces besoins en établissant des capacités dans chaque province et territoire afin d'aider les collectivités à élaborer des projets.

---

<sup>3</sup> Aux fins de cette évaluation, le terme « collectivités ayant des besoins importants » renvoie aux collectivités à risques qui possèdent peu de ressources et ont une faible capacité de changement et qui sont isolées ou en marge de la population générale en raison de leur situation géographique (situées en région rurale ou éloignée) ou d'une combinaison de facteurs socio-économiques et culturels.



Le CNPC a tout récemment pris des mesures pour renforcer sa capacité et améliorer son programme d'information (par exemple, le manuel provisoire du PMC) et de soutien à l'élaboration des projets pour aider ces collectivités. Diverses activités visant à évaluer divers outils, modèles et pratiques de développement et de mobilisation des collectivités qui ont de plus grands besoins ou qui sont situées en milieu rural ou éloigné sont aussi en cours.